

Durée d'un processus de fusion

Il n'est pas possible de déterminer de durée valable dans tous les cas pour un processus de fusion, qui puisse se calculer préalablement de manière exacte. Une démarche individuelle de fusion dépend de différents facteurs tels que le nombre et la taille des communes impliquées, le type de fusion, etc.

Dans la pratique, on constate cependant qu'il faut compter un minimum de deux ans et demi à trois ans entre le début des véritables entretiens entre les communes souhaitant fusionner (qui ont lieu p. ex. lors d'un atelier de lancement) et la date à laquelle la fusion est effective. Jusqu'à maintenant, la procédure d'approbation par le canton prenait du temps. La modification constitutionnelle adoptée par le peuple lors de la votation du 23 septembre 2012 permet de simplifier la procédure dans les cas qui ne donnent lieu à aucune contestation et, partant, de la raccourcir.

Exemple de calendrier de la fusion prévue entre les communes X et Y

Etapes du projet	Qui	Quand
Décision sur la légitimité des pourparlers	Assemblées communales	Assemblée d'automne 2013
Premières séances du groupe de travail intercommunal (GTI)	GTI	Dès janvier 2014
Autres séances du GTI		- -
Présentation du rapport de base du GTI conforme au contrat de pourparlers en vue d'une fusion	GTI	Été 2014
Le cas échéant, informations au début ou lors de la procédure de participation (séance ou média imprimé)	Conseils communaux et GTI	Au cours de l'été
Le cas échéant, participation	Population	
Prises de décisions de principe par les conseils communaux	Conseils communaux	
Inscription à l'ordre du jour et message en vue de la décision de principe des assemblées communales	Conseils communaux et GTI	
Décision de principe concernant la suite à donner	Assemblées communales	Assemblée d'automne 2014
Rédaction du contrat de fusion et du règlement d'organisation	GTI et conseils communaux	
Examen préalable par le canton	OACOT	
Inscription à l'ordre du jour et message en vue du vote final	Conseils communaux et GTI	
Vote final	Assemblées communales (év. aux urnes)	Assemblée de printemps 2015
Approbation par le canton	OACOT, CE	Août 2015
Mise en œuvre		1^{er} janvier 2016